

## Communiqué de presse

Bâle et Soleure, le 13 août 2020

### **Comparaison du prix des médicaments avec l'étranger: l'écart de prix continue de baisser pour les médicaments brevetés, mais reste élevé pour les génériques**

**Le prix des médicaments protégés par un brevet est, dans d'autres pays européens, en moyenne 4,5% inférieur à celui pratiqué en Suisse. De plus, les produits originaux tombés dans le domaine public coûtent 10% de moins à l'étranger. Les différences de prix les plus importantes sont constatées parmi les génériques, qui sont en moyenne 42% moins chers dans les pays de comparaison qu'en Suisse. C'est ce que montre la onzième comparaison de prix avec l'étranger réalisée conjointement par santésuisse et Interpharma, dans laquelle les prix de fabrique des médicaments au printemps 2020 ont été comparés avec ceux pratiqués dans d'autres pays européens.**

Selon la comparaison des prix avec l'étranger établie en 2020 sur la base d'un taux de change CHF/EUR de 1.15 appliqué par l'OFSP pour le contrôle, les 250 préparations originales brevetées figurant dans la Liste des spécialités et générant le plus de chiffre d'affaires étaient en moyenne 4,5% moins chères dans les pays étrangers comparables qu'en Suisse. La baisse de cet écart de prix par rapport à l'année précédente (-7%) est attribuable à l'évolution du taux de change et aux contrôles réguliers des prix par l'OFSP.

René Buholzer, directeur d'Interpharma, précise: «L'industrie pharmaceutique est le seul acteur du système de santé qui, grâce aux contrôles institutionnalisés des prix des médicaments, contribue régulièrement à une réduction des coûts. Les médicaments ne représentant qu'environ 12% du coût global de la santé, il est également demandé aux autres acteurs du secteur d'apporter leur tribu. Les baisses de prix ont déjà permis d'économiser environ un milliard de francs depuis 2012. L'industrie pharmaceutique suisse soutient cette contribution, mais œuvre dans le même temps pour que les patients aient accès rapidement aux innovations en Suisse.»

Concernant les produits dont le brevet est arrivé à échéance, la comparaison est basée sur les 250 principes actifs tombés dans le domaine public qui génèrent le plus de chiffre d'affaires. En moyenne, les prix des produits originaux tombés dans le domaine public étaient environ 10% plus bas dans les pays de comparaison qu'en Suisse. S'agissant des génériques, l'écart de prix est de 42%, ce qui signifie que ces médicaments sont près de deux fois plus chers en Suisse que dans les pays de comparaison. Même si la différence de prix constatée pour les génériques a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (48%), elle reste nettement plus importante que pour les produits originaux et les médicaments protégés par un brevet. Verena Nold, directrice de santésuisse, déclare à ce sujet: «Les payeurs de

primes paient toujours quelque 200 millions de francs de plus que dans les pays de comparaison, y compris pour les médicaments protégés par un brevet. Les économies réalisées pourraient être encore plus importantes au niveau des génériques. Selon les données de l'OCDE, la part des génériques en Suisse atteint 27%, ce qui est faible comparé à l'Allemagne, où elle s'élève à 83%. De plus, les prix sont presque deux fois plus élevés que dans d'autres pays. Nous pourrions donc économiser plusieurs centaines de millions de francs. C'est pourquoi santésuisse est absolument favorable à l'introduction d'un système de prix de référence».

Il s'agit déjà de la onzième comparaison du prix des médicaments avec l'étranger établie conjointement par santésuisse, association faîtière de l'assurance-maladie, et Interpharma, association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche. Les prix de fabrique pratiqués en Suisse pour les produits originaux brevetés, les produits tombés dans le domaine public et les génériques ont été comparés avec ceux observés en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Suède. La comparaison a été réalisée sur la base des prix relevés en Suisse en avril 2020 pour les produits protégés par un brevet et en février 2020 pour les produits originaux tombés dans le domaine public et les génériques.

**Contacts:**

Michael Schiendorfer, porte-parole de la Suisse allemande d'Interpharma  
079 503 03 00

Cécile Rivière, porte-parole pour la Suisse romande d'Interpharma  
079 800 25 91

Matthias Müller, responsable du département Politique et communication de santésuisse  
032 625 42 57 ou 079 757 00 91